



Communiqué de presse,  
30 janvier 2024

## **La CAPEB se reconnaît dans la priorité donnée par le Premier ministre aux classes moyennes et attend désormais un plan d'actions spécifique pour les TPE du bâtiment**

« Je souhaite m'adresser à tous ces Français, souvent de la classe moyenne (...) qui ne se plaignent pas alors qu'ils ont le sentiment de subir. (...) Je les entends, je les comprends(..), je veux contribuer à leur répondre ». Tels sont les propos tenus par le Premier ministre à l'occasion de son discours de politique générale, qui poussent la CAPEB à penser que les TPE, et plus particulièrement du bâtiment, vont enfin pouvoir bénéficier de mesures que le Premier ministre va élaborer dans la continuité de son discours, mesures que la CAPEB attend avec grande impatience depuis des mois.

Certains des propos tenus par le Premier ministre nous donnent envie d'y croire : la volonté exprimée de vouloir déverrouiller le secteur du logement, son choix pour répondre à la crise que connaît le secteur de simplifier massivement les normes en commençant par la révision des DPE, et la simplification de l'accès à MaPrimeRénov'. Nous constatons que notre Appel de la dernière chance trouve un écho favorable.

La CAPEB souhaite rappeler au Premier ministre qu'il a à sa disposition toutes les propositions qu'elle porte pour construire un plan d'actions à même d'assurer aux TPE le maintien de leur activité, de répondre aux objectifs de la planification écologique, et de prendre en compte la problématique du reste à charge pour les ménages.

Ces propositions ont été élaborées par et pour les TPE elles-mêmes, sans lesquelles il est inenvisageable de concevoir une politique du logement ambitieuse. Nous appelons le Premier ministre à ne pas s'en priver.

En ce qui concerne le GNR, la grogne monte face la profonde injustice ressentie par les entreprises artisanales du bâtiment vis-à-vis de la suppression de la hausse du GNR accordée aux agriculteurs. Nous demandons au Premier ministre de prendre des dispositions pour protéger nos TPE, nous l'avons demandé ce matin à Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, nous n'en démordrons pas.

### **À propos de la CAPEB :**

*La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (61 000 entreprises à ce jour). Les entreprises employant jusqu'à 10 salariés représentent dans le bâtiment :*

- 621 803 entreprises, soit 97 % des entreprises du bâtiment, dont 457 650 entreprises travaillant sans salarié (incluant 200 386 en micro-entreprises) et 164 153 entreprises employant entre 1 et 10 salariés
- 518 599 salariés, soit 47 % des salariés
- 60 000 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (46 %)

### **Contacts presse CAPEB :**

#### **Agence Edifice**

Laëtitia Guittard - 06 76 13 71 55 - [laetitia@edifice-communication.com](mailto:laetitia@edifice-communication.com)

Orline Nzuzi - 06 76 97 15 78 - [orline@edifice-communication.com](mailto:orline@edifice-communication.com)

Amine Moussaoui - 06 99 81 59 04 - [amine@edifice-communication.com](mailto:amine@edifice-communication.com)